L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 16 FEVRIER 1893.

PETITES ANNONCES.

PERDU—Livret No 3024, série M, pour quatre actions de l'Eureka Homestead Association. Le public est prévenu de ne pas les négocier, demande ayant été faite pour un duplicata dudit livret. 11fév—3fév 10j

DEMANDES.

ON demande à acheter un cottage, contenant environ 5 à 6 chambres, situé dans la partie centrale du 2nd District. Adresser par écrit, à Jean Darribère, coin St-Philippe et Bourbon. 12 fév—1m

ON demande—Un jeune homme de 16 à 17 ans, pour apprendre la pharmacie. S'adresser encoignure Royale et Ste-Anne. 11fév—7t

A VENDRE.

A VENDRE.—Une magnifique résidence en bon état à trois étages avec tout le confort pour une grande famille, située 88 rue St Philippe entre Bourbon et Dauphine. Très belle cour, jardin, écurie et arbres fruitiers. Le gaz dans toute la maison. S'adresser sur les lieux. 14 fév—

A VENDRE on à louer, résidence et laiterie prête pour ouvrage de laiterie, Adams et Morales, Louis Mayer, 10 rue Congress. 14fév—7t

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Pat Cullen vs Mme Mary Reiter.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 29,054.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'hôtel St Charles, dans le premier district de cette ville, MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges et servitudes tant appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le premier district de cette ville dans l'île bornée par les rues Lafayette, Howard, Freret et Foy-Pres, désigné comme lot No 2 sur un plan fait par I. Reizenstein, le 16 octobre 1869, dont une copie est annexée à un acte de vente de Edward Burke à Joseph Mc Guire, passé devant W. J. Castell, le 17 novembre 1868, lequel lot mesure 32 pieds de face à la rue Lafayette, sur une profondeur de 107 pieds 1 ligne, plus ou moins, sur la ligne le séparant du lot No 1, et 106 pieds 10 pouces 7 lignes, plus ou moins, sur l'autre ligne, le séparant du lot No 3, lequel terrain ou portion de terre ci-dessus décrit est composé de tout le lot No 2 et une partie du lot No 3, désigné comme tel sur un certain plan fait par Louis H. Pilié, voyer de ville, à la date du 8 décembre 1855 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et annoncée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

10 fév—10 14 18 23—mars 7 12 15

Joseph J Russell vs Mathew Tamer.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 17,066—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henri Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 18me jour de février 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval noir.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

7 fév—7 11 18

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Duvernay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,106—Division R—Attendu que John H. Vinet administrateur public, pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Duvernay, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

16 fév—16 19 25

Succession de Louise Corinne Dejan, Veuve de M. V. Abat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,147—Division B—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louise Corinne Abat, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

16 fév—16 19 25

Succession de George S. Mandeville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,125—Division C—Attendu que William R. Mandeville a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu G. S. Mandeville, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

14fév—14 18 23

Succession de Jean Larrieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,700—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marie Larrieu veuve de Jean Larrieu, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

11 fév 11 15 20

Succession de F. R Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,073—Division B—Attendu que Mme Susan Wright, veuve de feu Frederick R. Wright, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu F. R. Wright, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8 fév—8 11 17

Succession de Paul Fourtic.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,013—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Fréchou, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8 fév—8 11 17

Succession de George S. Mandeville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,125—Division C—Attendu que William R. Mandeville a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu G. S. Mandeville, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

14fév—14 18 23

Succession de Jean Larrieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,700—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marie Larrieu veuve de Jean Larrieu, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

11 fév 11 15 20

Succession de Gustave A. Baldwin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,066—Division E—Attendu que Oscar L. Putnam a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave A. Baldwin décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

10 fév—10 14 19

Succession de James Cole.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,033—Division A—Attendu que Mme Susan Cole a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Cole, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8fév—8 11 17

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la Deuxième District pour la paroisse d'Orléans, No 37,777, Division A—Thérèse Hoffman vs ses créanciers—Ordre—Que la cession des biens de la pétitionnaire, Thérèse Hoffman, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, notaire, au bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville, le 23me jour de février 1893, à 11 heures A. M., et que W. K. Horn, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents; et que les intervalles fixés par la loi pour les procédures judiciaires contre les personnes et biens des dits absents soient suspendus.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1893.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

12 janv—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,846—Division E—Henry E. Grice vs ses créanciers—Ordre—Que la cession faite par sous prise en considération.—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Henry E. Grice, après avis légal et délai, soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire public, en son bureau, dans le Morris Building, au coin rues Camp et Canal, en cette ville, le LUNDI, 23me jour de février 1893, à partir de 11 heures A. M., pour délibérer si le répit sollicité dans cette affaire est un, deux et trois ans de la date de la dite réunion, lui sera ou non accordé, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Bernard McCloskey soit nommé comme l'avocat pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nlle-Orléans, 18 janvier 1893.

Signé GEO. H. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

20 janv—20 27—fév—5 12 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,867—Division C—Radhoto Romano et Pascal Guerriero, individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Radhoto Romano et Pascal Guerriero individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero soit acceptée au bénéfice de leurs créanciers, qu'une réunion des dits créanciers des insolvables ci-dessus soit tenue après les annonces et notifications requises par la loi pardevant Antoine Dubuclet, notaire, le 30me jour de janvier 1893, à la Nouvelle-Orléans, afin de délibérer sur les affaires des dits insolvables, et que H. E. Placiagea soit nommé syndic provisoire dans cette affaire après avoir fourni un cautionnement de douze mille cent ($12,100) dollars comme garantie d'un accomplissement fidèle de ses devoirs; que S. T. Waldo, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de ces insolvables, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1892.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

27 déc—27 an 30 janv

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 15 FEVRIER—CLASSE No 138
Tirage de 4 heures P. M.

70	66	75	27	61	48	8	22	74	37
3	73	26	20						

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font au public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 15 février 1893—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les villes.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

LA S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa Franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire spécial.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu au public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, pour l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous ses ordres, sont exécutés de la manière la plus honnête et la plus consciencieuse, et que la Compagnie a ce pouvoir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos. A. Early

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
25 Lots de	300,	7,500
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	100,	20,000
300 Lots de	60,	18,000
500 Lots de	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit		$10,000
100 Lots de 60,		6,000
100 Lots de 40,		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de 20, soit		$19,980
999 Lots de 20,		19,980
3,434 Lots se montant à		$265,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payerons d'avance les frais d'express sur les LISTES DE LOTS et LETTRES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mails à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais nouveaux.

ATTENTION—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré s'a son numéro sont payable à la Nouvelle-Orléans, que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit contresigné avec les signatures fac-similes G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARROLL, et que dans l'intervalle de chaque tirage, le Président et le Directeur Gérant aient été nommés par le Sénat et approuvés par le Gouverneur de l'Etat.

Il y a bien des systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de les gagner.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Ou s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Trois mois	1 00

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

...iste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

AVIS AUX CREANCIERS.

James M. Walsh vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,717—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wm. Henderson, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

14fév—14 18 23

Ferdinand Burke vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,964—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. H Schlamann, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

14 fév—14 18 23

Mme M. A. Field vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,986—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Gauche, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

10fév—10 14 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,908, Division D—Matt H. Stork vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par la pétitionnaire Matt H. Stork soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; que C. A. Schreiber, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frederick Zengel, notaire, commençant LUNDI, 27me jour de février 1893, à 11 heures A. M., et que jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1893.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

24 janv. 3f an 27 fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,845—Division E—Henry E. Grice vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession faite par sous prise en considération.—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Henry E. Grice, après avis légal et délai, soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire public, en son bureau, dans le Morris Building, au coin rues Camp et Canal, en cette ville, le LUNDI, 23me jour de février 1893, à partir de 11 heures A. M., pour délibérer si le répit sollicité dans cette affaire est un, deux et trois ans de la date de la dite réunion, lui sera ou non accordé, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Bernard McCloskey soit nommé comme l'avocat pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nlle-Orléans, 18 janvier 1893.

Signé GEO. H. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

20 janv—20 27—fév—5 12 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,867—Division C—Radhoto Romano et Pascal Guerriero, individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Radhoto Romano et Pascal Guerriero individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero soit acceptée au bénéfice de leurs créanciers, qu'une réunion des dits créanciers des insolvables ci-dessus soit tenue après les annonces et notifications requises par la loi pardevant Antoine Dubuclet, notaire, le 30me jour de janvier 1893, à la Nouvelle-Orléans afin de délibérer sur les affaires des dits insolvables, et que H. E. Placiagea soit appointé syndic provisoire dans cette affaire après avoir fourni un cautionnement de douze mille cent ($12,100) dollars comme garantie d'un accomplissement fidèle de ses devoirs; que S. T. Waldo, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de ces insolvables, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1892.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

27 déc—27 an 30 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

LA VACHERIE

De Monsieur Pierre Manest, Encanteur des rues Commune et Alexandre, près du Nouveau Marché, se composant de—

21 belles vaches laitières.
1 taureau.
2 genisses.
1 wagon à coton.
1 charrette à lait, bidons, baguets, etc., seront vendus sur les dits lieux mentionnés plus haut.

Samedi, 18 février 1893, à 11 heures A. M.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J Spear, encanteur, bureau 155 rue Commune.

Termes en argent comptant—Pour toute somme jusqu'à $100, comptant, et toute somme au dessus de $100 à six mois de crédit au billets endossés à la satisfaction du vendeur.

La clientèle sera donnée au plus fort enchérisseur. 16 fév—16 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix dans le Second District,

No 34 rue de Chartres, entre Douane et Bienville,

Magnasin élégant en briques à trois étages, occupé par Adam J Zang, Esq., loué à bail jusqu'au 30 septembre 1893, à raison de $50 par mois.

No 312 rue de Chartres, entre Quartier et Hôpital, une élégante résidence en briques à deux étages.

Nos 14, 16, 18 rue Trémé, entre Canal et Douane, une bâtisse à un étage et mansarde, divisée en trois corps de logis.

Succession de Mme E. Brandner.

No 37,691—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J Spear, encanteur, Bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 8 mars 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

Six certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'Hôtel Dieu, bornés par les rues Magistrat, sur 240 pieds 9 pouces de face à la rue Magistrat, sur 221 pieds 5 pouces sur la ligne de la No 10, et 200 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 12, le lot No 12 mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magistrat et 179 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur, le lot No 14 mesurera 32 pieds de face à la rue Warsaw, sur 110 pieds de profondeur. Le lot No 16, formant l'encoignure des rues Warsaw et Magistrat, à 30 pieds de face à la rue Warsaw, sur 110 pieds de profondeur. Le lot No 18, formant l'encoignure des rues Warsaw et Magistrat, à 30 pieds de face à la rue Warsaw, sur 110 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

Vingt pour cent doit être déposé au moment de l'adjudication pour les frais de vente.

Acte de vente pardevant F. D. King, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 janv—15 18 25—1 & 15 22 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Résidence centrale et commode en briques à deux étages,

No 268 RUE CARONDELET,

Entre Calliope et l'avenue Howard.

Succession de Paul Marie Duval Grandmaison.

No 18,111—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 1er mars 1893, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, en vertu et conformément à l'ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 janvier 1893, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan

Un lot de meuble de maison, d'après un inventaire sous-entendu.

Conditions—Comptant.

14 fév—14 19 21 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nantissement de choix d'une Propriété Cottage dans le Troisième District, rapportant un bon loyer.

Succession de R. H. Tifford.

No 37,644—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MERCREDI, 15 MARS.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. H. Robinson, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 15 mars 1893 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1893, il sera vendu—

Le joli cottage double en briques avec une cuisine à deux étages Nos 764 et 764 1/2 rue Remparts, entre Clouet et Louisa dans l'îlet borné par Bourgogne ayant de chaque côté quatre chambres au rez-de-chaussée et deux chambres au dessus de la cuisine, gaz, corridor, et rapporte un loyer de $12 par mois de chaque côté. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Remparts sur 95 pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un acte passé pardevant Théodore Guyot, notaire, en date du 7 janvier 1892.

Conditions. Un tiers en plus comptant la balance 1 et 2 ans 8 pour cent d'intérêt par an assurance honoraires d'avocat et frais des actes usuelles de garantie, toutes les dates de 1893 devant être mises par le vendeur, 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant B. F. Dinès, notaire.

10 fév—10 15 22 —mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE-COTTAGE

—ET—

Un terrain pour bâtir y attenant

Rue Enghien, entre Kerpaste et St Claude

Succession de Mme James K. Carrigee

No 36,249.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Mercredi, 1er mars.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. H. Robinson, Encanteur, Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 1er mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à l'ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 janvier 1893, il sera vendu à l'encan, savoir:

1° Un certain demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'Hôtel Dieu, borné par les rues Enghien, Kerpaste, Kerlerec et Claude, ayant une allée de 5 pieds de façade sur la rue de la Douane, et mesurant 21 pieds 7 pouces de façade sur la rue de la Douane, sur une profondeur de 85 pieds 2 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles, avec le droit de passage, dans une allée de 5 pieds de façade sur la rue de la Douane, et ayant une cour de douze pieds 4 pouces de largeur à l'arrière du terrain No 3 et 27 pieds 6 pouces 2 lignes de longueur à l'arrière du terrain No 4, dans l'allée susdite. Les améliorations consistent en un beau magasin en briques à 2 étages No 34 de la rue de Kerlerec, occupé par Adam J. Zang et mis en vente sujet à un bail expirant le 30 sept. 1893, à $50 par mois, payable mensuellement.

2° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'Hôtel Dieu, borné par les rues Frédéric, Canal, Franklin et Douane, et mesure 36 pieds 10 pouces de face à la rue Frédéric, sur 79 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et est composé des terrains Nos 5 et 6 du carré 18.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, couverte en ardoises, avec mansarde, divisée en trois corps de logis chaque, savoir: deux chambres au premier et la salle du fond et deux dans le mansarde. Ensuite avec une cuisine en bois à un étage, ayant deux chambres à chaque côté, lieux d'aisance, cuve, etc., comme par les numéros municipaux 14, 16, et 18 rue Trémé.

Conditions—Un tiers en sus comptant, et le reste à un an de crédit garanti par privilège de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication, et toutes les autres clauses usuelles.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, toutes les taxes de l'année 1892 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs.

1er fév—1 8 15 22—mars 1 8

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées du Valmont

DANS LE SECOND DISTRICT.

Le Joli Cottage à Double Corps de Logis,

Avec une Bâtisse à Deux Etages y Attenant dans le Fond.

Nos 277 et 279 rue Villeré, près Kerlerec.

Succession de Elizabeth Richard, épouse de Jean Marie Sabalot.

No 37,210—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, le 1er mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 1er mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et ses dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'Hôtel Dieu, borné par les rues Magnolia, Gaspard, Liberté, Commune et Franklin, formant l'encoignure des rues Magnolia et Liberté, et ayant, en façade sur la rue Magnolia, cinquante trois pieds six pouces de face à la rue Gaspard, sur quatre vingt-dix pieds de profondeur et face à la rue Liberté.

Le cottage double en briques bien situé, avec bâtisses à deux étages détachés à chaque côté, non pas de 28 et 28 1/2 rue St Ferdinand, contenant 6 chambres dans la bâtisse principale et 4 chambres dans les bâtisses à l'arrière, cour double, allées de coté et une arrière cour, bien carrelé. Le lot est désigné par le No ... dans l'îlet No 6, faubourg Washington, d'après un plan particulier dressé par Violquin, le 9 février 1838, un extrait duquel est annexé à un acte passé pardevant I. Seghers, notaire public, le 26 février 1839, comme étant une vente par Hoda, le 25 mars 1836, de Pierre Chabert, de 120 mètres 25 pieds de face à la rue St Ferdinand, entre les rues Moreau et Victoire, sur 88 pieds de profondeur, et étant partie des lots Nos 7, 6 et 9, de l'îlet No 2, d'après le plan imprimé de cette partie du faubourg Washington, fait par Lucien Pilie, voyer de ville, le 15 mars 1836, et déposé en l'étude de Félix de Armas, Esq., ancien notaire, dans un dépôt